

BULLETIN FÉDÉRAL

Fédération

SANTÉ
ACTION SOCIALE



Infos actualités fédérales
sur site Internet : www.sante.cgt.fr
E-mail : com@sante.cgt.fr

NUMÉRO **2016/12**
lundi 19 septembre 2016

Dans nos secteurs, l'heure est plus que jamais à la mobilisation

L'été a été dramatique dans les hôpitaux, où plusieurs hospitaliers de diverses professions se sont donnés la mort sur leur lieu de travail ou à leur domicile, en accusant parfois les méthodes de management, le sous-effectif menant à l'épuisement et à l'impossibilité d'exercer leur profession en accord avec leurs valeurs.

Cependant, nous pensons qu'il ne faut pas être dans la résignation ou le fatalisme. Ces drames sont en lien avec la pression ministérielle mise sur les hôpitaux, avec la suppression de 22 000 postes d'ici 2017, avec les restructurations pour faire des gains de productivité, mais aussi avec une absence volontaire de réelle prévention des risques professionnels. La CGT doit se battre contre l'impunité de ceux qui mettent les professionnels en danger et obtenir le rétablissement du délit d'entrave au CHSCT pour les directeurs d'hôpitaux. Il nous faut peser sur le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) par la mobilisation, pour qu'un immense plan de création d'emploi hospitalier soit lancé. Le Comité National Fédéral a décidé nationalement, en lien avec l'interprofessionnel, d'organiser le plus unitairement possible une journée d'action nationale contre le PLFSS et contre la mise en oeuvre de la loi santé et des GHT d'ici décembre.

Des hôpitaux et services se mobilisent et montrent la voie. L'hôpital psychiatrique du Rouvray (76) est dans une grève très suivie contre la réduction du nombre de soignants par lits. 350 personnes ont défilé jeudi dernier pour la défense de l'Hôpital Public Nord-Mayenne à l'appel de l'intersyndicale FO-CGT. Au CHU de Toulouse et dans certains établissements de l'AP-HP, les mobilisations se construisent suite aux suicides et aux nouvelles organisations du travail. Dans l'Action Sociale, la pétition pour **la défense des métiers et diplômés et pour l'avenir du travail social** doit circuler largement. Dans le secteur privé, la CGT va porter une ligne combative et de progrès social dans les élections TPE à venir.

Un réveil est possible : selon un sondage (FHF), 80% de la population considèrent que la santé publique manque de moyens... Nos combats peuvent rejoindre ceux des usagers pour faire que ce gouvernement, considérablement affaibli et divisé, recule sur le PLFSS, la loi Travail, les salaires.

**Continuons ensemble sur la lancée
de la réussite du 15 septembre !**

SOMMAIRE

- ✓ Appel et rapport d'actualité du CNF des 8 et 9 septembre 2016 p.2 à 6
- ✓ Tract UFR : mobilisation le 29 septembre à l'appel de l'intersyndicale p.7-8
- ✓ Déclaration CGT du 01/09/16: Assemblée Générale exceptionnelle de la Complémentaire Retraite des Hospitaliers
- ✓ Tract Complémentaire retraite des Hospitaliers p.9 à 11
- ✓ Bon de commande des calendriers 2017 p.12



**ILS NE PENSENT
QU'AUX SOUS !!!
ON NE PENSE
QU'AUX SOINS !!!**

N° 2016/12 - lundi 19 septembre 2016

**Fédération Santé
Action Sociale**

263, rue de Paris - case 538 -
93515 Montreuil CEDEX

Directrice de Publication :
Amélie VASSIVIÈRE

Imprimé par nos soins
Périodicité : Hebdomadaire
N° commission paritaire : 0717 5 06 134



Appel du Comité National Fédéral

8 - 9 septembre 2016

Depuis mars 2016, la Fédération Santé et Action Sociale et ses syndicats ont pris pleinement part au combat engagé par la CGT, avec les syndicats FO, FSU, SUD, UNEF, UNL et FIDL pour le retrait de la loi travail « Valls / El Khomri » qui veut liquider le Code du travail, la hiérarchie des normes et tous les conquits sociaux.

Contre la volonté de l'immense majorité et au mépris de toute démocratie, le gouvernement a promulgué la loi, sans vote, soutenu par le MEDEF et certains syndicats.

Le CNF insiste sur les grands dangers pour les salarié-e-s de notre champ, qui :

- ✓ Dans le secteur privé sont les Conventions Collectives Nationales (CCN) et les accords de branche, attaqués en permanence par le patronat, et qui sont menacés de disparaître.
- ✓ Dans le secteur public, c'est l'attaque contre le statut de la Fonction Publique Hospitalière. Le recours de plus en plus massif aux contractuel-le-s, conforme aux orientations de la loi travail démontrant ainsi la volonté d'en finir avec un statut national protecteur.

C'est pourquoi, la Fédération Santé et Action Sociale fait sien le mot d'ordre d'abrogation de la loi travail à relier avec :

- La défense des CCN et des accords de branche,
- La défense du statut et la revendication de la titularisation des contractuel-le-s.

Dans toute la France, les militant-e-s CGT ont montré leur disponibilité et leur détermination pour mobiliser et organiser le combat des salarié-e-s de la Santé et de l'Action Sociale. Nous avons gagné dans les luttes un grand « capital confiance ».

Cela doit nous permettre de préparer les combats revendicatifs à venir et renforcer toute la CGT, en menant une campagne de syndicalisation.

En dépit de l'arsenal répressif déployé, des mensonges et des campagnes haineuses du gouvernement et du patronat, le fossé se creuse entre les salarié-e-s, la population et la politique gouvernementale.

En témoigne le sondage récent qui réaffirme la grande lucidité des usagers quant aux difficultés que rencontre l'hôpital public et qui réaffirme son attachement à celui-ci. (84 % des sondés pensent que les moyens alloués par l'État aux hôpitaux publics sont insuffisants).

Et pourtant, la Ministre de la santé veut accélérer les coupes budgétaires contre les hôpitaux, contre la santé.

Avec la loi dite « santé », 3 milliards seraient retirés aux hôpitaux avec la mise en place des Groupes Hospitaliers de Territoires (GHT).

Dès le début, la Fédération a combattu pour le retrait de cette loi destructrice.

Très largement, dans toute la France sous l'impulsion des élu-e-s CGT, les Comités Techniques d'Etablissement (CTE) se sont prononcés contre la fusion de 850 établissements en 135 GHT et menacent aussi l'avenir de la psychiatrie de secteur.

Toutes les attaques ont des conséquences sur les conditions de travail des personnels, la souffrance des professionnels. Les suicides se sont multipliés ces dernières semaines, notamment parmi les soignant-e-s. Il faut que les pouvoirs des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) soient renforcés et que le délit d'entrave des directions soit reconnu.

Aujourd'hui, le social et médico-social sont tout autant attaqués par les restrictions budgétaires. Les évolutions de financement dans les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) conduisent là encore à une restriction des budgets, impactant la tarification, l'hébergement et les effectifs en personnels.

Nous avons aujourd'hui la responsabilité d'organiser une campagne nationale de mobilisation pour la défense de l'hôpital public, afin de bloquer les GHT.

Ce qui revient à défendre chaque hôpital, chaque maternité, chaque service d'urgence, chaque emploi, que ce soit pour le personnel administratif, ouvrier et technique, soignant et médical.

Les hospitalier-e-s sont prêts à répondre dès lors que les revendications sont formulées précisément par les salarié-e-s (CH Rouvray, CH Voiron, à l'APHP, CH Lannemezan...).

Pour amplifier le rapport de force, nous nous appuyons sur l'unité réalisée contre la loi travail (CGT, FO, SUD, FSU...).

La Fédération et ses syndicats chercheront à renforcer une unité sur des revendications claires.

En contraignant les GHT à produire des projets médicaux partagés au 31 décembre 2016, le ministère et les ARS entendent fixer les feuilles de route avec fermetures, fusions et privatisations. A cette occasion, nous pourrions alerter les acteurs locaux et prendre contact avec les médecins.

Le secteur lucratif de la santé n'est pas exempt des restructurations avec comme unique objectif le profit en reniant les droits des salarié-e-s.

Dès demain, réunissons les syndiqué-e-s CGT, les syndicats dans les territoires pour décider de nos formes d'actions et impliquer les acteurs de la Santé et de l'Action Sociale pour la défense et la sauvegarde de notre secteur.

Montreuil, le 9 septembre 2016

Le Comité National Fédéral, réuni le 8 septembre 2016, apporte son plein soutien aux personnels du CENTRE HOSPITALIER DU ROUVRAY (76) en grève pour des justes revendications :

- ✓ Non aux redéploiements de personnels
- ✓ Oui aux créations de postes
- ✓ Non au GHT
- ✓ Oui à la défense de l'hôpital psychiatrique et de chaque hôpital



Rapport d'actualité

Chères et chers camarades,

Je ne peux pas débiter ce rapport sans rendre hommage à Georges Seguy, Marc Peyrade l'ancien Secrétaire Général de la FILPAC et Yves Grosjean, ancien directeur d'hôpital et ancien Secrétaire Général de l'UFMICT-CGT qui nous ont quittés cet été.

La rentrée est là, et avec elle des rendez-vous socialement et politiquement importants se profilent dans un horizon très incertain.

La situation politique mondiale laisse peu de place à l'optimisme. Aux USA, où la campagne électorale pourrait déboucher sur l'élection d'un président dont les positions, à l'antithèse de nos valeurs, fait du populisme nauséabond un credo à la situation turque où la pseudo-démocratie a été remplacée par un système dictatorial soutenu par une Europe qui, incapable de gérer des flux migratoires provoqués par des guerres qu'elle a voulu au Moyen Orient, n'a d'autre choix que d'essayer de s'appuyer sur un état turc qui use de chantage pour limiter les départs de réfugiés vers nos pays depuis son territoire. La réunion du G20 ne laisse rien entrevoir de positif et le Traité de libre-échange transatlantique reste comme une épée de Damoclès au-dessus de nos têtes. **L'opposition de la CGT à ce traité est entière.**

Les droits de l'homme sont bafoués dans un nombre croissant de pays et l'esclavagisme politique et économique se répand à une vitesse jamais égalée.

En Europe, même si la tendance semble montrer des signes d'assouplissement en matière de rigueur économique, **la réalité de l'austérité se maintient**, et même les choix du peuple anglais n'ont pas provoqué un sursaut dans les politiques budgétaires qui continuent d'étrangler les services publics, particulièrement dans la Santé et l'Action Sociale. La démission du gouvernement du ministre de l'économie pour des ambitions personnelles et la multiplication des candidatures à l'élection présidentielle ne font que rajouter à la cacophonie ambiante.

Les récentes élections en Autriche montrent que l'histoire n'apprend rien à l'homme : l'élection

contestée d'un président écologiste à un cheveu contre un candidat d'extrême droite nous ramène aux heures sombres d'avant la seconde guerre mondiale. L'invalidation de cette élection et la nouvelle campagne électorale qui démarrera dans ce pays redonnera à la peste brune une occasion rêvée de développer ses projets sociétaux et d'instiller une haine qui nous écoeure.

L'ambiance délétère impulsée par une « crise » sans fin et la menace terroriste ne font qu'ajouter au désarroi populaire en France.

En France, la campagne électorale pour la présidence de la République ne laissera pas la place à des thématiques autres que sécuritaires, qui restreignent les droits et libertés individuelles et qui limitent à ses sujets les débats que si nous ne nous emparons des revendications que nous portons et les mettons inlassablement en avant. C'est ce que nous faisons et devons encore plus faire. Les thématiques sociales, de partage et d'humanité sont portées par la CGT.

Dans notre champ professionnel nous devons peser sur le débat politique et être force de proposition par la rédaction d'un mémorandum revendicatif en matière de politique de santé en vue de la présidentielle « ce que la CGT veut pour la SANTÉ », ce mémorandum permettrait de tenter de mettre la question à l'ordre du jour des débats à l'élection présidentielle.

Alors qu'un sondage commandé par la FHF, publié hier par Hospimédia nous apprend que 85% des Français considèrent les moyens alloués aux hôpitaux insuffisants et 83% estiment nos établissements en danger, prouve l'importance du sujet.

De plus la loi santé et la réforme des territoires amènera toutes les régions à faire de nouveaux Programmes Régionaux de Santé.

Ce mémorandum revendicatif peut être un support pour les syndicats, les USD, les régions CGT pour porter nos revendications.

La lutte contre l'extrême droite doit être une de nos priorités.

L'extrême droite se nourrit de peurs et de postulats politiques dits et prétendus « sociaux ». Cette actualité en fait le jeu et la future campagne pour l'élection présidentielle de mai 2017 va être emplie de sujets nauséabonds et d'affirmations sociales contradictoires.

La plus grande des attaques contre notre démocratie est l'extrémisme. Qu'il soit politique ou religieux, c'est le creuset des réactions les plus noires et les plus violentes qui nient les fondements même de la civilisation.

L'acte barbare qui a eu lieu à Nice le 14 juillet puis à Rouvray en Normandie, après une série d'attentats, avec ces nombreuses victimes et blessé-e-s, a volontairement ciblé nos valeurs républicaines. Toutes nos pensées vont vers les victimes innocentes, dont de nombreux enfants et adolescents, ainsi que vers leurs familles et proches.

Une fois de plus, les personnels hospitaliers, de secours et des services publics sont en première ligne dans la prise en charge des blessés et assurent leur mission de manière exemplaire avec les moyens dont ils disposent. Il faut souligner leur courage et professionnalisme au service de la population. Sur place, le CHU de Nice et les hôpitaux et cliniques des environs, avec la CGT, ont joué pleinement leur rôle, mais nos camarades ont également été ébranlé-es par cette odieuse attaque.

La Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale a fermement condamné ces actes odieux.

Nous allons laisser ce matin un temps d'expression aux camarades des Alpes Maritimes.

Devant la multiplication des attentats en France, plus que jamais il nous faut mettre en adéquation les discours de la Ministre de la Santé qui, à chaque fois, se rend sur place pour encenser le dévouement du personnel, tout en poursuivant les mêmes politiques de santé destructrices, au contraire les moyens alloués au financement des établissements diminuent.

Les réalités morales et professionnelles de ces attentats ont touché très fortement les professionnels de santé et d'action sociale que nous sommes.

De multiples questions se posent pour ces personnels-citoyens.

Au-delà de ces aspects, comment les salarié-e-s qui supportent déjà des conditions de travail et d'effectifs dégradés vivent-ils cette prise en charge d'affluence spécifique en cas d'attentat ? Sont-ils suffisamment formés pour faire face à ce type d'incident ? Disposent-ils réellement des moyens nécessaires ? Comment vont-ils pouvoir exprimer

ce qu'ils ont vécu ? Nous avons besoin de réfléchir ensemble à comment porter ces questions avec elles et eux, mais également d'avoir notre propre évaluation des moyens existants et nécessaires pour faire face à ces graves situations d'urgence mais aussi au fonctionnement quotidien de nos établissements, cliniques, et institutions.

En même temps, ce sont la douleur dans le travail et l'acte ultime qui se répandent et se multiplient de façon alarmante par une vague de suicides de salarié-e-s dans nos établissements, toutes catégories confondues. Les récents propos de MST sont indignes et exacerbent la colère de chacune et chacun, notamment des proches et des familles ?

Le dernier en date dans la Sarthe nous rappelle cruellement comment le travail peut devenir destructeur lorsqu'il devient source de souffrances intolérables. Le rapport au travail change, nous devons y réfléchir. Les questions d'emploi, de conditions et de pénibilité du travail, de formation et de qualification et de rémunération sont posées. Nous devons plus que jamais être porteurs des revendications fortes exprimées par les agent-e-s et salarié-e-s sur ces sujets.

Les salaires, la reconnaissance des qualifications et pour la rentrée, les conditions de travail sont un enjeu revendicatif fort sur lequel nous engageons un travail revendicatif.

Ce premier semestre 2016 nous a particulièrement mobilisés avec toute l'actualité revendicative de nos secteurs.

Le travail revendicatif et aussi de soutien de nos organisations a été dense sur les problématiques de la loi santé. La conséquence directe de cette loi que nous n'avons pas pu empêcher est la mise en place de GHT. Ce rapport de force insuffisant nous oblige à un travail de fond engagé depuis les journées d'étude « loi santé » GHT des 16 et 17 février 2016 afin d'aider les syndicats et USD qui le souhaitent à mieux comprendre et mieux agir contre cette loi qui s'impose à toutes et tous. Pourtant, une nouvelle séquence s'est ouverte après la mise en place de conventions constitutives de GHT. Les informations que nous avons reçues des territoires suite au questionnaire détaillé que nous vous avons fait parvenir en juin nous permettent d'avoir une vision plus détaillée des GHT. La bataille continue car maintenant il faut s'opposer et résister face aux projets médicaux de territoire.

Le questionnaire GHT va être renvoyé car beaucoup d'USD n'ont pas répondu. À ce jour, très peu de conventions constitutives de GHT contiennent des réorganisations de l'offre de soin affichées. Mais nous ne doutons pas que celles-ci vont apparaître dans les projets médicaux de territoires dès

l'automne, car la date de validation de ceux-ci est le 1er janvier 2017. Il faudra proposer et s'opposer de toutes les façons possibles

Des actions revendicatives avec les agents, les salariés et les usagers certes, mais aussi par l'utilisation des CHSCT dans lesquels nous devons intervenir dès qu'il y a réorganisation qui impacte les agents et les conditions de travail. (L'exemple de l'APHP et de la riposte militante dans les CHSCT peut être décliné dans les GHT !)

Les aspects juridiques seront anticipés, un rappel juridique des procédures d'expertise sera à nouveau mis à disposition des syndicats et des organisations dès cet automne.

La question d'une journée d'action coordonnée sur la politique de santé, la loi santé et les GHT se pose et nous laissons au CNF le débat sur l'opportunité d'organiser cette action.

Dans ce temps de lutte, il nous faut réunir les militants, les agents, les salariés et même les usagers.

Organisons des rencontres des militants, des syndiqués des agents et des salariés et activons des réunions de nos syndicats des différentes GHT afin de s'informer et de combattre le plus collectivement possible la loi ensemble.

Il faut se prémunir de réflexes boutiquiers qui pourraient amener la CGT, sur un même projet de destruction de l'offre de soins, à avoir des positions différentes dans les différentes instances des établissements concernés.

Le Tous ensemble et toute la CGT réunie ont été évidents avec le passage en force de leur loi dite « Travail ».

Chacune et chacun d'entre nous, dans les syndicats, les entreprises ou les établissements, les structures professionnelles et interprofessionnelles et la Fédération, avons énormément donné de notre temps pendant cette forte période de mobilisation. Par notre engagement sans faille, nous avons contribué à la construction et à la réussite des journées massives de manifestations contre cette loi rétrograde.

La CGT est forte aussi de ses militant-e-s et elle en est fière.

Pendant plus de 4 mois, nous n'avons eu de cesse de contester cette loi devant un gouvernement snobant le profond désaccord de la CGT, et des autres organisations de salarié-e-s et de jeunesse, mais ignorant également la population qui par près de plus de 70% reste opposée à ce texte. Journées d'actions, grèves, manifestations, ont rythmé ces mois de luttes.

Cette nouvelle manœuvre gouvernementale va, entre autre, bouleverser totalement les relations sociales car elle vient inverser la hiérarchie des normes qui jusque-là prévalait. Mais nous ne baisserons pas les bras, la bataille revendicative se poursuivra dès le 15 septembre par une nouvelle journée d'actions à l'appel de notre confédération et des autres organisations.

Pourtant, la mobilisation a été difficile et a pu se faire lorsque la convergence revendicative était posée sur la loi travail certes, mais aussi sur des revendications professionnelles qui touchent directement aux conditions de travail, de salaire, de reconnaissance des qualifications, etc... Il est de plus en plus difficile de mobiliser sans y inclure les revendications propres à notre champ.

Nous espérons que chacune et chacun a pu profiter de la période estivale pour préparer la mobilisation que nous souhaitons d'ampleur à la rentrée. Même si la loi est votée et promulguée, nous demandons son abrogation et l'ouverture de réelles négociations, car la CGT a des propositions pour un code du travail du 21ème siècle et le Nouveau Statut du Travail Salarié.

Dans nos secteurs professionnels, tant dans le privé que dans le public, les attaques ont été nombreuses, les actions de nos syndicats et de la Fédération tout autant. Journées de mobilisations et les actions contre la mise en place des GHT, pour l'augmentation des salaires, pour la défense des métiers de l'action sociale et les conventions collectives, pour l'amélioration des conditions de travail et des effectifs, des luttes dans le cadre des NAO dans les groupes privés, mouvement spécifique des IADE, psychologues, orthophonistes et d'autres catégories professionnelles, sans oublier les trop nombreuses discriminations syndicales ...

Bataille toujours et encore contre l'Ordre infirmier et toutes les autres structures ordinales, mobilisation des retraité-e-s pour la revalorisation de leurs pensions de retraite. Nous sommes sur tous les fronts qui remettent en cause les droits et acquis des salarié-e-s.

Après 6 années de gel du point d'indice, une petite augmentation de 0,6% au 1er juillet 2016 et 0,6% au 1er février 2017 est loin d'être à la hauteur de légitimes attentes. Les patrons du privé refusent d'appliquer l'augmentation des salaires décidée pour les agents publics. Il en est de même pour les évolutions liées à PPCR.

Les explications au fur et à mesure des évolutions liées au PPCR doivent continuer. Devons-nous proposer des initiatives de mobilisations pour améliorer la reconnaissance des qualifications ?

La lutte pour l'augmentation des salaires dans le

public et le privé, les discussions dans la Fonction publique entre les différents syndicats (CGT, FO, FSU, Solidaires, FAFP) continuent pour l'organisation d'une journée nationale sur les salaires et la défense des services publics.

La CGT considère que le compte n'y est pas, notamment au regard de la perte du pouvoir d'achat accumulée depuis des années. Nous exigeons, avec d'autres, que la Ministre de la Fonction publique ouvre de nouvelles négociations pour examiner ce sujet et projetons en intersyndicale de nous voir dès début septembre, la CGT proposera de mener une campagne de mobilisation dans la Fonction publique.

PPCR, remise en cause des 35H à l'hôpital, GHT, conditions de travail, manque de moyens, égalité professionnelle, la loi sur le vieillissement et l'autonomie, la future loi des finances et le projet de loi sur le financement de la Sécurité Sociale ; autant de dossiers qui soit fragilisent le bon fonctionnement et la qualité des missions, soit les mettent à mal, dégradant en plus les conditions de vie et de travail des personnels.

En même temps, nous avons gagné un vote quasi unanime (seule la CFDT s'est abstenue) sur le vœu au CSFPH de moratoire de la mise en place des douze heures voulu par la CGT et déjà débattu en Formation CHSCT.

La lutte contre les Ordres, dans l'unité avec FO, CFDT, SUD, UBSA, CFTC et le Snics FSU se poursuit : conférence de presse unitaire le 12 septembre 2016, tract commun en rédaction avec un communiqué. Les réflexions sont en cours sur une mobilisation des IDE!

Concernant la catégorie active, les attaques continuent ...

Dans cette période se profile aussi le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale et le Projet de loi de finances.

La construction d'une mobilisation nationale unitaire et la plus large possible pour la revendication d'un PLFSS répondant aux besoins de la population doit être débattue durant ces 2 journées. Cette action peut être construite avec la Fédération CGT des organismes sociaux, la Confédération (ou tout au moins son soutien) et le plus unitairement possible.

Elle pourrait prendre la forme d'une journée de grève et de manifestation dans les territoires en tentant d'impliquer au maximum les structures interprofessionnelle de la CGT dans les territoires. Les cibles pourraient être diverses : ARS, préfecture, CPAM, ...

Des contacts sont pris avec la Fédération CGT des Organismes Sociaux et avec FO santé et SUD santé

sociaux dans cet objectif et pour se retrouver plus largement sur les revendications des agents et salariés de notre champ. D'autres acteurs pourraient ensuite rejoindre ce mouvement.

La baisse des financements conduit à une réduction de l'offre de soin et de qualité de soin qu'on soit en métropole ou dans les départements et territoires d'outre-mer.

La CGT, toute la CGT est partout à l'offensive.

Les élections dans les TPE auront lieu dans les prochains mois. La Fédération s'engage pleinement dans ce temps fort et important pour la représentativité de la CGT. Le groupe élection (notamment le camarade qui a pris en charge cette activité sera à la disposition des membres du CNF pour toute question et fournir le document spécial TPE).

Nous devons porter la construction d'un mouvement de masse dans nos secteurs pour soutenir nos nombreuses revendications professionnelles qui convergent avec mouvement contre la loi travail qui va continuer mais aussi pour obtenir l'abrogation de la loi santé.

Dans ce même temps, la CE fédérale a proposé à la grande majorité la possibilité laissée au CNF de choisir la date du prochain congrès fédéral. 2 périodes sont proposées au débat : premier semestre 2018 ou premier semestre 2019. Les élections présidentielles se tiendront en mai 2017 et les élections professionnelles dans la santé publique en octobre ou décembre 2018.

Bernard Thibault, (notre ancien secrétaire général) viendra présenter et signer son livre cet après-midi à 16h30.

Cette intense période de mobilisation et d'exigence démocratique doit nous engager à aller au renforcement de la Fédération en proposant la syndicalisation sur nos lieux de travail, la CGT est visible, utile et déterminée, à nous de faire en sorte que tous les salarié-e-s y aient accès.

A nous tous, ensemble, lors de ce CNF de rentrée, d'aller plus loin, plus fort, pour les salarié-e-s, pour une société de paix, plus juste et plus solidaire.

Chères et chers camarades, nous devons nous remettre en marche toutes et tous, pour mieux continuer la lutte !

Patrick Bourdillon



LE 29 SEPTEMBRE
à l'appel de l'intersyndicale :

cgt
Retraités

STOP AU GEL DES PENSIONS, IMPOSONS UNE REVALORISATION IMMÉDIATE !

Les 9 organisations de retraité.e.s se sont rencontrées avant l'été et elles ont décidé d'appeler les retraité.e.s à une nouvelle mobilisation dans les territoires le jeudi 29 septembre pour la défense du pouvoir d'achat des retraité.e.s :

<http://www.sante.cgt.fr/Communique-intersyndical,2666>

Les retraité.e.s étaient nombreuses et nombreux dans toute la France, lors des mobilisations du 10 mars et 9 juin, mais le **Gouvernement reste sourd à leurs revendications**, et pire, il n'a de cesse de vouloir diminuer les pensions.

NOUS DEVONS MONTER LE TON POUR EXIGER :



- 👉 **Le retour à une revalorisation annuelle des pensions au 1^{er} janvier indexée sur l'évolution du salaire moyen, comme antérieurement aux décrets Balladur de 1993,**
- 👉 **Pas de pension inférieure au SMIC revalorisé, pour une carrière complète,**
- 👉 **Le maintien des pensions de réversion et la suppression des conditions de ressources. combattre et réduire le chômage,**
- 👉 **Le rattrapage du pouvoir d'achat perdu sur les retraites de base comme sur les complémentaires et les pensions de la Fonction publique.**

LIEU DE RENDEZ-VOUS :

« **La revalorisation des pensions de retraite devrait être nulle au 1^{er} octobre 2016** », indique la commission des comptes de la Sécurité Sociale dans son rapport de juin 2016, puisque l'inflation sera probablement nulle. Après deux années de gel de pension, le gouvernement s'est moqué de nous en 2015, en nous augmentant de 0,1%, alors que, selon la loi qu'il a lui-même fait voter par le parlement, il aurait dû augmenter de 0,9% les retraites de base. Il a changé ensuite une nouvelle fois les règles de calcul sur l'indice des prix à la consommation dans la loi de finances de décembre 2015 **pour spolier les retraité.e.s.** Depuis 1993, les retraites ne sont plus indexées sur les salaires mais sur les prix, en trente ans on constate un décrochage

important avec les salaires : c'est pour rogner les retraites que cette mesure a été prise !

LE CUMUL DES RÉFORMES DES RETRAITES RÉGRESSIVES A UN IMPACT NÉGATIF SUR LES RETRAITES.

De même, pour les régimes complémentaires obligatoires des retraité.e.s, les pensions sont gelées depuis 2013. L'odieux accord signé en octobre 2015 par des syndicats réformistes et le patronat prévoit pour 2016, 2017 et 2018 une revalorisation égale à l'inflation... diminuée d'un point.



RETRAITÉ.E.S
ON A TOUTES LES
RAISONS
DE
SE MOBILISER

UNE SEULE SOLUTION :
LA MOBILISATION POUR IMPOSER
AU GOUVERNEMENT ET AUX PARLEMENTAIRES
UNE AUGMENTATION DES PENSIONS INDEXÉES
SUR L'ÉVOLUTION MOYENNE DES SALAIRES
AVEC UN RATTRAPAGE IMMÉDIAT.

JE FAIS MA RENTRÉE SOCIALE

EN ME SYNDIQUANT À LA CGT

Vous ne voulez pas en rester là !
Ensemble, dans le syndicat,
nous serons plus forts.

N'attendez pas !
Organisons-nous !
Syndiquez-vous !
www.cgt.fr



Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur
www.sante.cgt.fr

Bulletin de contact et de syndicalisation
Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la CGT.

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
E-mail :

Fédération Santé et Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX - ufr@sante.cgt.fr - Tel : 01 55 82 87 51

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXCEPTIONNELLE CGOS de la Complémentaire Retraite des Hospitaliers

Levallois Perret, 1^{er} septembre 2016

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les administrateurs
et membres des comités Régionaux,

Huit ans après, nous voilà à nouveau réunis en Assemblée Générale exceptionnelle pour traiter du devenir de la complémentaire retraite des hospitaliers.

Comment en est-on arrivés là ? On ne peut traiter le problème sans connaître la source du mal.

En 1963, la CGT ne s'est pas opposée à la création du régime, mais elle a voté contre le choix du partenaire de gestion du produit, les AGF. Nous demandions une gestion par la caisse des dépôts et consignations qui nous semblait beaucoup plus sécurisée.

La CGT n'a malheureusement pas été écoutée. Les AGF, avec le soutien du CGOS et des pouvoirs publics, vont ainsi créer l'un des premiers produits de retraite par capitalisation dans notre pays, c'est-à-dire un régime facultatif où seules les cotisations des affiliés alimentent le régime sans participation de l'employeur.

Dès sa création, au lieu de capitaliser les sommes cotisées comme la réglementation l'imposera, les AGF vont puiser dans les sommes cotisées par les affiliés, comme le fait le régime par répartition, pour servir les premiers allocataires, système qui va être la source des futurs problèmes financiers du régime.

Les administrateurs du CGOS (dont 4 représentants de l'Etat), non au fait des produits assurantiels, vont se contenter de constater les forts taux de rendement du produit.

Les AGF ne vont pas remplir le rôle qui leur incombe, elles ne conseillent pas les administrateurs et vont continuer à s'engraisser généreusement sur la manne financière de la CRH, alors qu'aucune anticipation n'a été prise tant en terme de provisionnement que de mise en conformité avec les textes législatifs régissant les produits de retraite par capitalisation.

Ce n'est qu'au milieu des années 90 que les administrateurs du CGOS vont prendre connaissance de la situation de la CRH et les premières mesures prises vont consister à baisser le taux de rendement de 13,5% à 7% dans un premier temps, pour arriver à 5,5% à l'AG de mars 2008.

Ces mesures ne suffiront pas, les pouvoirs publics informent le CGOS en 2000 d'un manque de 1,4 milliard d'euros pour rendre le produit viager en conformité avec la législation.

Malgré les alertes répétées de la CGT, il faudra perdre 8

ans de plus pour prendre des mesures et lors de l'AG du 13 mars 2008, le trou se sera creusé encore pour atteindre 1,92 milliard d'euros.

Le contenu du plan proposé consistait à séparer le régime en deux entités :

- ✓ Le R1 concernant les points acquis avant le 01 04 1998
- ✓ Le R2 concernant les points acquis après le 01 04 2008

Comblent en 20 ans le trou de 1,92 milliard d'euros en répartissant l'effort sur :

- ✓ Les affiliés et allocataires à hauteur de 1,160 milliard d'euros
- ✓ Les AGF à hauteur de 480 millions d'euros
- ✓ Les pouvoirs publics à hauteur de 280 millions d'euros.

Ce plan, qui a été proposé aux administrateurs, n'était pas acceptable pour la CGT qui ne le votera pas pour plusieurs raisons, dont les principales sont :

- ▶ La CGT a demandé que les affiliés et les allocataires de la CRH soient informés et consultés par le CGOS avant l'AG sur les mesures préconisées par le plan de consolidation. Cette mesure pourtant primordiale à nos yeux a été refusée.
- ▶ La participation demandée aux affiliés et allocataires est considérable, elle représente 60,5% du plan. La CGT trouve totalement anormal de récupérer rétroactivement auprès d'eux des fonds qui ne leur ont pas été demandés en temps et en heure.
- ▶ La CGT considère que le manque de rigueur dans la gestion du produit CRH devait être assumé par les AGF, principal responsable de la situation sur ses fonds propres et nous attendions de l'Etat qu'il assume sa part de responsabilités en contraignant la société d'assurance à remplir ses obligations. Pour nous la participation des AGF, rachetée par le groupe Allianz, était très insuffisante.

Concernant la participation des pouvoirs publics, il est apparu que l'Etat s'est défaussé rapidement vers l'assurance maladie. Pour la CGT, il est tout simplement scandaleux que l'argent des assurés sociaux serve à alimenter un produit assurantiel privé.

Dès 2009, à chaque commission CRH et à chaque AG, la CGT fait part de son inquiétude face à la situation du plan de consolidation qui, année après année, montre que la somme manquante pour tenir les objectifs du plan gonfle de manière importante.

Mais, paradoxalement, cette situation ne semble inquiéter

suite p. 11



UN DEUXIÈME PLAN DE SAUVETAGE EN 8 ANS

La Complémentaire Retraite des Hospitaliers (La CRH) est une retraite par « pure capitalisation », elle est souscrite dans les établissements, individuellement et volontairement, par certain-e-s agent-e-s (titulaires et contractuel-le-s) de la Fonction Publique Hospitalière. Elle est commercialisée par le CGOS, mais est gérée par le groupe assurantiel Allianz, géant mondial de l'assurance. Il s'agit donc d'un fonds de pension...

En 2008, avec l'obligation d'être en conformité avec la législation, un premier plan de sauvetage avait été mis en place, il fallait trouver 1,92 Md €.

Ce plan, prévu sur 20 ans, devait rendre le produit viager. 60,5 % des efforts étaient supportés par les affilié-e-s et allocataires à qui on n'avait demandé aucun avis, malgré les demandes de la CGT.

L'État, par le biais de l'assurance maladie et le groupe Allianz, fournissait le reste de l'effort.

Ce plan (rejeté par la CGT), pourtant colossal en terme de chiffre, s'est avéré très insuffisant. D'après Bercy, il manquera entre 880 M € et 1 Md € en 2028, terme du plan initial. Ce qui représente au total 2,72 Md d'€.

Le nouveau plan proposé à l'AG extraordinaire du 1^{er} septembre vise à diminuer les rentes des allocataires de 3 % par an pour les points acquis avant 1998 entre 2017 et 2030 et de 1 % pour les points acquis entre 1998 et 2008 (soit une baisse maximum de 52 % des rentes pour tous ceux qui ont liquidé leur retraite avant 1998).

La participation de l'État et d'Allianz a été prorogée de 3 ans entre 2017 et 2030 à hauteur de 14 M € par l'Assurance Maladie et 24 M € pour Allianz.

Ce plan en l'état est **inacceptable** pour la CGT. L'effort demandé aux allocataires est considérable. La CGT trouve totalement anormal de récupérer rétroactivement auprès d'eux des fonds qui ne leur ont pas été demandés en temps et en heure. La CGT n'a

- jamais eu d'informations sur les bénéfices réalisés par Allianz pour la gestion de la CRH.
- La CGT s'est toujours opposée à la participation de l'État au plan de sauvetage. Celui-ci impose tous les ans, malgré les votes négatifs de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, le versement des 14 M € pris sur les cotisations sociales. Ce n'est ni au contribuable, ni à l'assuré-e social-e, ni au retraité-e, ni à l'hôpital public au bord de l'asphyxie et à qui on demande des efforts colossaux, d'en payer le prix.



La CGT demande par contre à l'État d'user de son pouvoir pour contraindre le groupe Allianz de participer à la hauteur des besoins au plan de sauvetage, même s'il est plus facile pour lui de racketter les assuré-e-s sociaux plutôt que de s'affronter à un des plus grands groupes mondiaux des assurances.

Pour la CGT, seul Allianz doit assumer la gestion calamiteuse de la CRH.

Ce ne sont pas les 24 M €, (somme représentant les frais de gestion du produit selon Allianz) même prorogés de 3 ans qui font le compte.

Seule la FHF (représentée par les directeurs d'hôpitaux) et FO ont voté pour ce nouveau plan de consolidation.

Les régimes de retraite par capitalisation ne dépendent pas des seules cotisations des affilié-e-s, mais reposent sur des critères aléatoires à long terme, comme le taux d'inflation, les crises boursières, les taux d'intérêts des emprunts d'État et les choix sociaux économiques.

POUR LA CGT, SEUL LE RÉGIME PAR RÉPARTITION PEUT ASSURER, PAR LE BIAIS DE LA SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE, DES PENSIONS QUI, MÊME SI ELLES SONT LOIN D'ÊTRE SUFFISANTES, NE SONT PAS SOUMISES, COMME LES RETRAITES PAR CAPITALISATION, À DE TELS REVIREMENTS DÙS À L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE.

que la CGT. On lui répond systématiquement que ces effets sont conjoncturels à la crise économique de 2008, et que dès que les cours d'intérêts retrouveront leurs taux antérieurs, la situation s'améliorera.

Arguments doux et rêveurs de personnes ne voyant pas la réalité ou surtout ne voulant pas la voir.

Pendant cette période, le groupe Allianz ne reste pas inactif. Sous ses préconisations, le taux de rendement du régime passe de 5,5% à 4%. Ce qui engendre qu'il faudra 25 années aux allocataires pour récupérer leur mise. Calculez donc à quel âge les allocataires verront leur premier euro de bénéfice, alors que la carrière des hospitaliers ne cesse de s'allonger et que les promesses des candidats susceptibles d'être élus à la présidentielle de 2017 nous annoncent un allongement de carrière encore plus important, allant jusqu'à 65 ans en 2024 pour la génération née en 1964.

Mais Allianz ne s'arrêtera pas là.

Le plan de convergence 2008 prévoyait, comme l'exige la réglementation, qu'une association composée d'affiliés et d'allocataires soit mise en place en 5 ans et prenne la succession du CGOS pour être l'interlocuteur du régime auprès d'Allianz. Pendant que les administrateurs du CGOS avec la CGT, partie prenante du projet, travaillent à la mise en place de l'association qui est quasiment aboutie début 2014, Allianz, dans le dos des administrateurs (ceux de la CGT du moins), font jouer leurs réseaux auprès des parlementaires pour leur faire voter une dérogation à la législation Européenne et maintenir le CGOS comme co-gestionnaire du produit avec Allianz.

La CGT, seule et dès la première heure, s'est élevée contre ces votes scandaleux qui spolient les affiliés et les allocataires de la co-gestion de leur retraite complémentaire.

Fin 2015, début 2016, Bercy semble vouloir siffler la fin de la récréation. Il manquera, selon les prévisions, entre 880 millions d'euros et 1 milliard fin 2028 pour atteindre les objectifs du plan.

Ce qui ne semblait inquiéter personne devient une urgence, il faut trouver des solutions avant 2017.

La mesure principale du plan proposé aujourd'hui proroge celui de 2008 de 3 ans et inclut une clause de revoyure tous les 5 ans.

Il diminuera les rentes des retraités de 3% par an, de 2017 à fin 2030 pour les points acquis avant 1998 et de 1% sur la même période pour ceux acquis avant 2008.

L'Etat, via la sécurité sociale, va verser 3 ans de plus 14 millions d'euros par an et devra dès la signature de l'accord provisionner cette somme.

Et enfin, Allianz proroge sa participation de 24 millions d'euros jusqu'à 2030.

Ces mesures ne sont, en l'état, pas acceptables pour la CGT.

Il manquait 1,92 milliard d'euros en 2008 pour rendre le produit viager. Cette somme, comme nous l'avons vu, va bien rentrer dans les caisses du régime en 20 ans ; or, les prévisions nous annoncent le manque de presque 1 milliard supplémentaire. Mais d'où vient-il ? Preuve est faite que tous les régimes par capitalisation ne dépendent pas des seules cotisations des affiliés, mais reposent sur des critères aléatoires à long terme comme le taux d'inflation, les crises boursières, les taux d'intérêts des emprunts d'Etat et les choix socio-économiques.

Encore une fois, et encore plus qu'en 2008, l'effort demandé aux allocataires et futurs allocataires est considérable. Certains perdront entre 2008 et 2030 plus de 50 % de leur rente initialement prévue. L'histoire des 5, 8 puis 10 années glissantes n'est pas une excuse à nos yeux. Combien d'hospitaliers adhérant au produit avant 2008 avaient la notion qu'à l'origine la rente n'était garantie que 5 ans ? Les publicités de l'époque ne mentionnaient pas en gros titre ce pan du régime. Combien d'hospitaliers n'auraient pas adhéré s'ils en avaient eu connaissance ?

La CGT s'est toujours opposée à la participation de l'Etat au plan de sauvetage. Celui-ci impose tous les ans, malgré les votes négatifs de la caisse nationale d'assurance maladie, le versement des 14 millions pris sur les cotisations. Ce n'est ni au contribuable, ni à l'assuré social, ni au retraité, ni à l'hôpital public au bord de l'asphyxie et à qui on demande des efforts colossaux d'en payer le prix.

Dans sa lettre au CGOS, l'Etat déclare que la prorogation de 3 ans est pour solde de tout compte. De qui se moque-t-on ? L'Etat avait dit exactement la même chose en 2008. Quand ce scandale va-t-il s'arrêter ?

La CGT demande une fois de plus à l'Etat d'user de son pouvoir pour contraindre le groupe Allianz de participer à la hauteur des besoins au plan de sauvetage, même s'il est plus facile pour lui de racketter les assurés sociaux plutôt que de s'affronter à un des plus grands groupes mondiaux des assurances.

Car pour la CGT, seul Allianz (ex. AGF) doit assumer la gestion calamiteuse de la CRH, et ce ne sont pas les 24 millions d'euros par an, même prorogés de 3 ans, qui font le compte.

Aujourd'hui, la réglementation impose au CGOS de tenir les affiliés et allocataires informés des mesures prises avant et lors des AG du CGOS. Mais que fait-on de leur avis ? Leur a-t-on demandé s'ils étaient d'accord avec ce nouveau plan ? « On vous informe, mais surtout ne donnez pas vos avis, nous, on sait ce qui est bon pour vous ».

Ce n'est pas la conception du syndicalisme et de la démocratie de la CGT.

C'est pour toutes ces raisons que la CGT votera contre le plan de consolidation proposé ce jour.

BON DE COMMANDE

Calendrier 2017

Format accordéon 5 faces r°/v° (L68 x H155 mm)

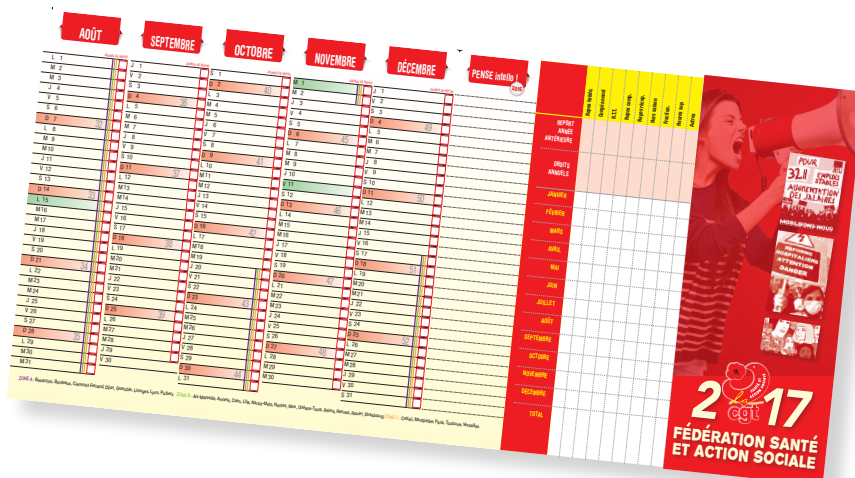


TARIFS :

- 100 exemplaires : 18.50 €
- 250 exemplaires : 32 €
- 500 exemplaires : 50 €
- 1 000 exemplaires : 98 €

Tarifs frais de port inclus.

Merci de remplir lisiblement :



COORDONNÉES DU SYNDICAT

NOM :

.....Adresse :

.....Code postal :

Ville : Téléphone :

Email :

LIEU DE LIVRAISON (SI DIFFÉRENT DU SYNDICAT)

NOM :

.....Adresse :

.....Code postal :

Ville : Téléphone :

Email :

Nombre d'exemplaires commandés : soit euros

Règlement par chèque : Banque chèque n°

Bon de commande à nous retourner par courrier accompagné de votre chèque de règlement à :
Fédération Santé Action Sociale - Secteur communication
263 rue de Paris - Case 538 - 93515 Montreuil CEDEX

Attention : aucune commande ne pourra être honorée sans chèque